



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis clos, dans la salle du Conseil Municipal, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite aux convocations qui lui ont été faites et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date des convocations : 08 et 10/12/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Excusés : Isabelle DESCAMPS, qui donne pouvoir à Monsieur Aimé DUQUENNE

Secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES

Après approbation à la majorité (Mme Isabelle DESCAMPS s'est abstenue) de la délibération municipale n°2020/32 portant procès-verbal de la séance précédente en date du 6 octobre 2020, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 2020 - 33 – ADMINISTRATION GENERALE – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT 2020/2026 – APPROBATION.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DELIBERATION N° 2020 - 34 – ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATION DES POUVOIRS CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMPLEMENT A LA DELIBERATION DEL.2020/02 DU 30 JUIN 2020.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DELIBERATION N° 2020 - 35 – FINANCES/BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF – INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES ET DES FRAIS DE PUBLICITES (OPERATIONS D'ORDRES BUDGETAIRES) – APPROBATION.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DELIBERATION N° 2020 - 36 – URBANISME ET TRAVAUX – MAISON DES ASSOCIATIONS – MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET SECURITE – SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DEMANDE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (A.D.V.B.) VOLET « RELANCE ».

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 47

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire
Olivier TURPIN